

1) La FFC met en compétition pour l'année 2010 le "TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS VTT".

2) Le Trophée de France des Teams est ouvert à tous les teams officiellement enregistrés auprès de la FFC pour l'année en cours et ayant réglé leurs droits.

Chaque team devra déposer au moment de la création de son équipe la liste nominative des coureurs engagés. Chaque team ne pourra compter que 20 coureurs maximum (coureurs minimum selon le type de structure). Ils devront être licenciés à la FFC pour les clubs de DN.

3) Comptage des points du classement général du Trophée de France des Teams :

3.1. En référence au tableau 1 ci-joint en annexe, un barème spécifique d'attribution des points selon la discipline et la catégorie (voir tableau 2) sera utilisé pour chaque épreuve.

3.2. Les épreuves prises en compte seront les Championnats de France de VTT 2010 ainsi que chacune des manches de Coupe de France de VTT SUBARU 2010 ;

(NB : Pour la descente : pas de prise en compte des manches de placement).

3.3. Seront retenus et comptabilisés tous les points obtenus dans les divers classements par épreuve cités dans le tableau 1 par tout compétiteur français régulièrement engagé.

3.4. La comptabilisation des points marqués par les meilleurs coureurs de chaque team toutes disciplines confondues, se fera de la manière suivante :

- **10 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Cross-Country/Trial**
- **4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Descente/4X**

3.5. Le classement général du Trophée de France des Teams sera effectué par l'addition des points obtenus par les teams (voir art 3.4) au classement du Trophée de France des Teams de toutes les épreuves effectivement organisées.

3.6 Un bonus de 500pts sera attribué à chaque relai à chaque team XCO qui participa.

3.7. Le non port du maillot officiel du Team entraînera la perte des points du coureur pour son team (sauf dans le cadre d'une sélection officielle régionale ou départementale).

OBLIGATIONS DU TEAM

L'inscription au classement teams est effective dès lors que les conditions d'engagement suivantes sont remplies :

1) Enregistrement du Team par la FFC selon le dossier de déclaration des teams VTT dans le délai imparti.

2) L'inscription au Trophée de France des Teams est gratuite pour tous les teams régulièrement enregistrés pour la saison en cours.

3) Les teams n'auront pas la possibilité de commercialiser des produits sur leur emplacement.

En outre, cette démarche commerciale pourra faire l'objet d'un accord de partenariat soit avec la FFC, soit avec l'organisateur sur un autre emplacement réservé à cet effet.

4) Les tenues des coureurs devront être uniformes pour l'ensemble du team durant toute l'année et transmise à la FFC avec le dossier de candidature. **Un maillot de Team de marque ne peut en aucun cas correspondre à un maillot de club FFC déjà existant et déposé.**

OBLIGATIONS DE LA FFC

1) Sur les documents officiels (communiqués, listes de départ et feuilles de résultats) des épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, l'appellation des teams régulièrement engagés sera mentionnée à la suite des noms des coureurs en faisant partie.

2) Seuls apparaîtront sur les résultats officiels des épreuves comptant pour le TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS, les « Teams Officiels » régulièrement engagés.

3) Un classement spécifique teams sera réalisé et présenté comme tel dans tous les communiqués de presse à destination des REVUES SPECIALISEES, de "LA FRANCE CYCLISTE", des médias TV, RADIO, INTERNET et dans les documents produits pour l'information générale.

4) Chaque team régulièrement inscrit pourra bénéficier sur chaque épreuve comptant pour le TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS d'un espace réservé (« Espace Teams ») proche du site. En dehors de l'espace Team, tout aménagement ou surface supplémentaire fera l'objet d'une facturation sur l'ensemble des manifestations officielles de la FFC.

5) La dotation du classement général final du Trophée 2010 est fixée comme suit :

Team scratch Cross-country/Trial

| | | |
|----------------|---|--------|
| 1 ^e | : | 1600 € |
| 2 ^e | : | 900 € |
| 3 ^e | : | 500 € |

Team scratch Descente/4X

| | | |
|----------------|---|--------|
| 1 ^e | : | 1600 € |
| 2 ^e | : | 900 € |
| 3 ^e | : | 500 € |

Team scratch DN1/DN2 Cross-country/Trial

| | | |
|----------------|---|-------|
| 1 ^e | : | 800 € |
| 2 ^e | : | 500 € |
| 3e | : | 200 € |

Team scratch DN1/DN2 Descente/4X

| | | |
|----------------|---|-------|
| 1 ^e | : | 800 € |
| 2 ^e | : | 500 € |
| 3e | : | 200 € |

Soit un total de 9000 €

7) En cas de cessation du team pour l'année en cours, le classement des teams restera en l'état à la date officielle de cessation du team et les compétiteurs ne comptabiliseront plus de points à partir de cette date.

8) Chaque Team Manager recevra le journal officiel de la Fédération Française de Cyclisme : "La France Cycliste".

9) Maillot de l'Equipe de France :

- Seuls les teams affiliés à l'UCI bénéficient d'un espace de 64 cm² sur le devant du maillot.